



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 064-200032332-20230314-2023_0304-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 14 Mars 2023

Délibération n° 2023 0304

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Vendredi 24 Février 2023

Secrétaire de séance : Hubert FRANÇAIS

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 12. Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (12)	Excusés (12)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André		X	
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		X	
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine	X		
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte	X		
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (5)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe		X	
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian		X	
POEY D'OLORON	CASAU-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCEDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

TITULAIRES			Présents		
			(7)	(4)	(1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie		X	A H. CAZALET
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain	X		

SUPPLEANTS			Présents		
			(2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul		X	

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : , Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents	Excusés	Pouvoirs
			(1)	(1)	(0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		

SUPPLEANTS			Présents		
			(0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrién GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation

Délibération N°2023_0304 – Programme prévisionnel annuel d'intervention 2023 – Financement prévisionnel et modalités de réalisation

Rapport n°2023_0304 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Il est rappelé à l'assemblée que le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération du comité syndical en date du 8 mars 2018.

Le 3 Mai 2021, ce PPG a été déclaré d'Intérêt Général par arrêté préfectoral.

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposée pour l'année 2023, se base sur la programmation de l'année 4 du PPG et tient compte des besoins nouveaux identifiés par les services en lien avec les collectivités.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI :

- d'une part, maintenir les cours d'eau en « bon état »,
- d'autre part, assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les personnes et les biens.

Les travaux programmés concernent donc :

- **La gestion des embâcles et chablis** par deux types de techniques de la nature des cours d'eau :
 - Débardage par câble sur les gaves et les affluents principaux
 - Bûcheronnage technique sur les cours d'eau d'accès difficiles pour les engins
- **La gestion de la végétation envahissante** (déboursoillage, élagage, petit bûcheronnage, élagage technique)
- **L'ouverture de bras secondaires et de chenaux intra-bancs alluviaux**
- **La gestion des sédiments fins** sur des affluents de plaine et de piémont
- **L'entretien structurel des pièges à embâcles**
- **Le traitement de points durs minéraux en lit mineur**
- **La reconstitution de ripisylve** par bouturages, plantations, coupes sélectives, ...

Le programme prévisionnel annuel 2023 détaillé est annexé au présent rapport.

Le montant prévisionnel du programme d'intervention 2023 est le suivant :

	Montants en € HT	Montants en € TTC
Travaux (y compris consultation des entreprises)	119 700,00	143 640,00
Imprévus et aléas	25 000,00	30 000,00
TOTAL	144 700,00	173 640,00

Afin de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine, le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Plan de financement prévisionnel		
	Taux	Montants en €
Agence de l'Eau (50% du montant total TTC soit 173 640,00 €)	50%	86 820,00
Région Nouvelle Aquitaine (20% du montant TTC hors aléas soit 143 640,00 €)	20%	28 728,00
SMGOAO (autofinancement)	~30%	58 092,00
TOTAL	100%	173 640,00

Les prestations techniques, réparties par nature, feront l'objet de marchés /contrats respectifs.

Les montants estimatifs de ces prestations et les propositions de modes de dévolution sont décrits ci-après :

Nature des prestations	Montants estimatifs en € HT (année 2023)	Propositions marchés / contrats
Débardage par câble	41 600,00	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} Reconduction du marché accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Pyrénées Elagage • Montants mini 20 000,00 € HT / maxi 100 000,00 € HT
Bûcheronnage technique	10 500,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation simplifiée (demande de devis)
Déboursoillage / élagage / petit bûcheronnage	6 400,00	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de la convention avec l'association ESTIVADE
Elagage technique	8 470,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation simplifiée (demande de devis)
Travaux mécanisés :	36 730,00 dont	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations simplifiées en fonction de la nature des opérations
• Atterrissements	• 22 360,00	
• Sédiments fins	• 2 000,00	
• Pièges à embâcles	• 8 370,00	
• Points durs	• 4 000,00	
Reconstitution de ripisylve / gestion des sédiments fins	16 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations simplifiées en fonction des besoins sur sites
Imprévus et aléas	25 000,00	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations simplifiées ou appel aux prestataires déjà identifiés
TOTAL	144 700,00	

Sans préjuger des décisions qui seront prises par les partenaires financiers, et compte tenu des aléas climatiques d'hiver et de printemps, il est demandé la prise anticipée des travaux à la date du **1^{er} Mars 2023**.

Les crédits nécessaires à la réalisation du programme de travaux seront inscrits au budget 2023 en section Fonctionnement.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport
- **VALIDE** le programme prévisionnel d'intervention pour l'année 2023 ainsi que le plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau visant l'obtention des autorisations d'intervention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les consultations nécessaires à la bonne réalisation des opérations et à signer les marchés et les conventions avec les futurs prestataires
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine

Annexe : Programme prévisionnel d'intervention détaillé année 2023

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 14 Mars 2023



Le Président
Patrick MAUNAS

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	27
<u>Pouvoir :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0